

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

En Outre-mer, sans doute encore davantage qu'en métropole, la famille est le lieu essentiel de socialisation de nos sociétés. Elle est caractérisée en particulier par le phénomène marqué des familles monoparentales et des unions libres, la présence plus durable des enfants au sein de la famille, une fécondité souvent précoce et supérieure à la moyenne, notamment hors mariage. À cela, il faut ajouter des enjeux démographiques majeurs avec, pour certaines collectivités, un vieillissement accéléré de la population.

L'enquête « Migrations Famille et Vieillesse » menée récemment par l'INED a permis - uniquement pour quatre départements d'Outre-mer - de mettre en évidence ces importantes réalités démographiques et familiales méconnues, parfois en contradiction avec les représentations collectives. Il faut toutefois rappeler qu'elle ne suffit pas à pallier l'absence d'enquête famille récente et d'indicateurs fiables sur les réalités sociodémographiques dans la plupart des collectivités d'Outre-mer. Cette situation explique en grande partie les difficultés d'application des politiques publiques dédiées à la famille. Le groupe de l'Outre-mer tient à rappeler l'urgence de se doter de véritables outils statistiques à la hauteur des enjeux, afin que les meilleurs arbitrages politiques et financiers soient rendus, concernant les politiques publiques à mettre en œuvre dans ces domaines.

L'avis aurait pu insister sur ce point fondamental. Alors même que son élaboration fut parfois difficile, il a le mérite de dresser un état des lieux synthétique des différentes situations, types d'union, droits et devoirs des partenaires tout en gardant comme fil conducteur l'intérêt de l'enfant. Il pose les bonnes questions sur certains sujets délicats tels que les conséquences sur la filiation des nouvelles formes de procréation.

De manière générale, l'avis ne fait pas de véritables propositions sur la plupart des thèmes abordés. Mais face à la complexité juridique de certains de ces sujets, avons-nous la capacité individuelle et collective d'élaborer des recommandations abouties ? Certainement pas. En outre, les questions liées au recours à la PMA en dehors des cas actuellement autorisés par la loi relèvent surtout du champ de compétence du Comité consultatif national d'éthique.

Le groupe a voté l'avis.